

NOTE D'INFORMATION SALARIES LICENCIES

CSP :

Adhésion : Votre dossier est à retourner à *SFERIC Social – 118 rue de Tocqueville – 75017 PARIS*
Celui-ci doit être dûment rempli et accompagné de la copie lisible de votre pièce d'identité (en cours de validité), de votre carte ou attestation vitale et un RIB.

Votre dossier sera directement transmis au Pôle Emploi centralisateur de votre région

Tout dossier incomplet ne pourra être traité

NON ADHESION CSP :

Non adhésion : L'attestation employeur vous sera directement transmise.

ELEMENTS DU SOLDE DE TOUT COMPTE :

<i>ADHESION CSP</i>	<i>NON ADHESION AU CSP</i>
Délai de réflexion de 21 jours	préavis
ind compensatrice de congés payés	ind compensatrice de congés payés
solde compteur éventuel de RTT, RC	solde compteur éventuel de RTT, RC
Prorata 13 ^{eme} mois arrêté à fin de contrat suivant accords applicables	Prorata 13 ^{eme} mois arrêté à fin de contrat suivant accords applicables
Prime de présence : calcul en fonction des accords applicables	Prime de présence : calcul au en fonction des accords applicables
Indemnité de licenciement	Indemnité de licenciement

CALCUL DES SOLDES DE TOUT COMPTE :

Les calculs seront effectués suivant la législation en vigueur.

Le calcul le plus avantageux entre les accords, la convention collective et le code du travail sera retenu pour l'établissement du solde de tout compte

Les documents sociaux (certificat de travail et bulletin de solde de tout compte) vous seront directement transmis

PLANNING PREVISIONNEL					
FIN MAI	AVANCE SUR CONGES PAYES RÈGLE DU MAINTIEN	FIN JUIN	BS DE MAI AVEC DELAI DE REFLEXION OU PREAVIS DE MAI SUIVANT DISPOSITIF CHOISI	A PARTIR DE MI JUILLET	SOLDE DE TOUT COMPTE

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE URGENTE

SFERIC SOCIAL

01.44.51.59.26 ouvert le mardi – mercredi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Des informations sur l'avancement du dossier seront également transmises à vos organisations syndicales